

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23162</p>
---	---	---

SEANCE du : 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW – pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Marie JARRY – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU – Directeur des services techniques



Dénomination des jardins de la Gare

L'embellissement du quartier de La Gare s'est poursuivi avec le réaménagement des friches industrielles en trois nouveaux espaces verts situés de part et d'autre des voies SNCF.

Désormais, il convient de dénommer ces jardins.

- ✓ Les Jardins n° 1 et 2 situés de part et d'autre de la place Stephenson porteront le même nom
- ✓ Le jardin n° 3 situé dans le prolongement de l'école sera dénommé différemment.

Les Bureaux Municipaux du 2 et 9 octobre derniers se sont positionnés sur les dénominations.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** la dénomination des jardins n° 1 et n° 2 : Les Jardins des Cheminots
- **DE VALIDER** la dénomination du jardin n° 3 : L'îlot Vert

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD




Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_162-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023